



Fonction publique

Volume 1 no 30 - 1^{er} août 2016

Négociation de l'unité fonction publique

ÉTAT D'AVANCEMENT AU 1^{er} AOÛT 2016

Les négociations avec l'employeur sont suspendues pour la période estivale. Dans cet Info-Négo, nous vous présentons les travaux effectués par votre comité de négociation portant sur les relativités salariales et les services essentiels.

Relativités salariales

Les travaux d'évaluation du maintien de l'équité salariale 2015 sont prévus à la Loi sur l'équité salariale. Afin de mettre à jour l'information déjà détenue sur les corps d'emplois professionnels, le SPGQ a procédé à une cueillette d'information qui a été complétée en novembre 2014. Ce dossier a été réalisé dans le cadre d'une enquête portant sur l'équité salariale et sur les relativités salariales.

En octobre 2015, une entente visant des travaux exploratoires menant à la réalisation des relativités salariales est intervenue entre le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) et le SPGQ. Ces travaux ont été menés par un comité de travail dédié à ce sujet. Ceux-ci englobaient le traitement des plaintes liées à l'évaluation du maintien de l'équité salariale en 2010 et l'exercice d'évaluation du maintien de l'équité salariale en 2015.

De son côté, la mise à jour de l'information sur les corps d'emplois professionnels vise à réaliser autant l'évaluation du maintien de l'équité salariale 2015 que les relativités salariales.

Réaliser les relativités salariales consiste à évaluer des emplois pour ensuite corriger les iniquités salariales entre les corps d'emplois, par l'examen de la valeur relative aux emplois, les uns par rapport aux autres, sans égard au sexe. L'exercice de relativités salariales ne découle d'aucune obligation légale ni de la convention collective actuelle. Cet exercice est soumis à un accord entre les deux parties que sont l'employeur et le syndicat et vise à se doter d'une structure salariale cohérente et un traitement équitable des emplois, selon les valeurs obtenues.

Dans son dépôt de demandes syndicales du 31 octobre 2014, le SPGQ souhaitait obtenir une lettre d'entente afin que l'employeur s'engage à réaliser, dans un délai de six mois dès la signature de la convention collective, un exercice de relativités salariales concernant les 25 corps d'emplois professionnels du secteur de la fonction publique.

Pour établir les relativités salariales, le SPGQ désirait, notamment, que les parties conviennent d'utiliser la méthodologie ayant servi à l'établissement du programme d'équité salariale du SPGQ.

De plus, dans la mesure où des ajustements salariaux à la hausse devaient être appliqués, le SPGQ souhaitait que les parties conviennent d'une prise d'effet rétroactif à la date de la signature de la convention collective.



Fonction publique Volume 1 no 30 - 1^{er} août 2016

Le 26 novembre 2015, le gouvernement s'engageait à poursuivre les travaux portant sur les relativités salariales à la table de négociation.

Jusqu'à maintenant, l'employeur a proposé de revoir la structure salariale, avec un apport supplémentaire de fonds monétaires à la masse salariale du SPGQ, et ce, pour tous les corps d'emplois professionnels, effectif au 2 avril 2019.

Comme expliqué dans l'[Info-Négo du 13 juin](#) la structure salariale que propose l'employeur a été présentée à la délégation syndicale le 11 juin dernier à Québec. Cette nouvelle structure est toujours exploratoire; il n'y a encore aucune entente finale à cet effet. Pour en prendre connaissance, les membres peuvent consulter leurs déléguées ou délégués.

Processus de classification à Revenu Québec

Une certaine confusion existe chez nos membres voulant que les pourparlers à Revenu Québec soient plus avancés sur ce sujet que ceux de l'unité fonction publique. Rappelons que le processus en cours à Revenu Québec est un exercice de classification des emplois et non un exercice de relativités salariales.

En regard de la fonction publique, dont Revenu Québec ne fait plus partie depuis sa transformation en agence en 2011, il n'y a aucun exercice de classification en cours ni prévu.

Mise à jour des listes de services essentiels

Nous effectuons une mise à jour des listes de services essentiels. Certains ministères et organismes seront ciblés de manière particulière, à la suite de nombreuses inexactitudes dans les informations contenues dans ces listes. Nous avons convenu, avec le représentant du SCT, d'un tableau uniforme pour la mise à jour des listes qui seront utilisées par l'ensemble des ministères et organismes.

Des questions sur les négociations?

Écrivez-nous à negotiation@spgq.qc.ca

Votre comité de négociation pour l'unité fonction publique,

Francine L'Espérance, première vice-présidente et porte-parole du comité de négociation fonction publique

Manon Therrien, deuxième vice-présidente

Jean-François Landry, troisième vice-président

Thérèse Chabot, membre du conseil syndical

Sherley Morin, membre du conseil syndical